

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1362

Artikel: Immigration : la Suisse "indépendante et neutre"
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse « indépendante et neutre »

Tenue à l'écart de la coopération européenne en matière d'immigration, la Suisse serait un pôle d'attraction pour les réfugiés. Vrai en partie. Mais l'attrait de notre pays a aussi d'autres causes.

LA POLITIQUE D'ASILE de l'Europe tout d'abord. Elle est régie par la Convention de Dublin. Entré en vigueur depuis treize mois, ce texte vise à combattre le « tourisme » des réfugiés. Le requérant ne peut faire sa demande d'asile qu'une seule fois. La décision du premier pays d'accueil est transmise aux autres États membres qui peuvent écarter rapidement un « faux » réfugié. Privé d'accès dans les quinze pays de l'Union, les requérants conservent la possibilité de tenter leur chance en Suisse.

La Convention de Dublin prévoit la possibilité de passer accord avec des pays non membres de l'Union. C'est la porte ouverte à une coopération avec la Norvège qui partage son passeport nordique avec la Suède. Il n'en va pas de même pour la Suisse. Pour des raisons politiques. Plusieurs pays membres de l'Union, à commencer par l'Espagne qui se montre intraitable, refusent tout arrangement avec Berne aussi longtemps qu'un accord sur la libre circulation des personnes ne sera pas sous toit.

Avec les pays voisins

La Suisse n'attend pas la conclusion des laborieuses négociations bilatérales avec Bruxelles pour atténuer son isolement. Berne a négocié des arrangements avec ses voisins, l'Allemagne, l'Italie et la France. L'accord signé en septembre avec Rome prévoit le renvoi des immigrants entrés clandestinement dans le pays. La collaboration avec l'Italie, où transitent la plupart des réfugiés du Kosovo, ne résout pas tout. Un réfugié qui dépose spontanément une demande d'asile à la frontière suisse n'est pas illégal. Il ne peut donc être refoulé. Et la Convention de Dublin, qui permettrait d'écarter un requérant déjà refusé en Italie, ne s'applique pas à la Suisse.

Les lacunes dans la coopération avec l'Europe de Bruxelles sont loin, cependant, d'expliquer l'importance de l'immigration en provenance du Kosovo. Si les réfugiés quittant leur pays en guerre choisissent notre pays comme terre d'asile, c'est parce qu'ils ont de la

famille en Suisse. Ce sont les travailleurs immigrés que nous avons largement enrôlés pour alimenter le boom économique des années fastes de la croissance.

Inutile de vouloir éliminer la question de la criminalité du dossier de l'asile. L'actualité nous rappelle qu'un nombre significatif de trafiquants de drogue s'infiltrent dans le flot des demandeurs d'asile. Il est important de combattre cette criminalité, pour mieux défendre les vrais réfugiés et sauvegarder notre politique d'asile. Et c'est là que l'isolement de la Suisse représente l'inconvénient majeur.

L'abolition des frontières intérieures dans le grand marché impose une collaboration policière entre les pays de l'Union. Initialement mise sur pied par la Convention de Schengen limitée à six, puis neuf pays européens, cette coopération policière sera directement intégrée dans les institutions de

Bruxelles lorsque sera ratifié le traité d'Amsterdam. Le Système informatique Schengen (SIS) centralise le contrôle des visas et de l'immigration illégale. Il est maintenant complété par Europol, l'Office de police européen, doté d'un fichier pour traquer les criminels par-dessus les frontières.

Les accords de Schengen, puis d'Amsterdam, ne sont ouverts qu'aux pays membres. Une association est prévue pour la Norvège et l'Islande, les voisins nordiques de la Suède. La Suisse a sollicité un rapprochement en trois étapes: harmonisation des formulaires de visa, accès au SIS; association aux accords de Schengen et collaboration à Europol. La réponse des pays membres, réitérée le mois passé, est claire et cinglante. L'harmonisation des formulaires de visa mise à part, c'est un refus d'une collaboration même partielle avec la Suisse tant que ne sera pas définitivement conclu l'accord sur la libre circulation des personnes. *at*

ECONOMIE POLITIQUE

Lauriers et infortune

DANS LA ROME ANCIENNE, la roche tarpéenne, d'où l'on précipitait les condamnés, bordait la sainte colline du Capitole. Aujourd'hui, l'ironie du sort capitaliste veut que certains financiers et leurs conseillers se trouvent périlleusement installés entre lauriers et infortune.

Ironie mondiale

Les deux lauréats du Prix Nobel d'économie 1997, Robert C. Merton et Myron Scholes, faisaient partie du Conseil du *hedge fund* LTCM composé avec soin par le virtuose John Meriwether, « génie de la finance, au profil de tueur sous des allures de gentleman » nous disait *Le Monde* (in DP 1338). À noter qu'il y a environ deux ans, les deux futurs lauréats donnaient gravement, en compagnie de David Mullins Jr, ancien vice-président de la FED américaine et autre recrue de Meriwether,

un séminaire destiné aux gérants des banques centrales du monde entier.

Ironie locale: en octobre 1996, sur proposition de son école des HEC, l'Université de Lausanne décernait le titre de Docteur honoris causa à M. Robert C. Merton, professeur de l'Université de Harvard, « précurseur de la finance en temps continu dont les recherches ont profondément marqué la théorie financière, inspiré de nombreux chercheurs et transformé les métiers de la finance et de la banque ».

L'ironie étant de mise, certains insinuent qu'en désignant cette année l'Indien Amartya Sen, dont la philosophie tranche avec les néolibéraux traditionnellement récompensés, le Comité Nobel a voulu redresser la barre et l'image du Prix d'économie – institué en 1968 seulement, et non comme les cinq autres prix par le testament de l'inventeur de la dynamite, décédé en 1896. *yy*